



ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

202, rue Pitt, 2^{ième} étage

Cornwall (Ontario) K6H 5R9

ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

Résultats trimestriels

Trois mois au 31 mars 2012

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

Le directeur général,

Robert Lemire

Le secrétaire et trésorier,

Réjean Ménard

Cornwall (Ontario)

Le 31 mai 2012

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

État de la situation financière

(en milliers)

Non vérifiés

	<u>31 mars 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	1 237 \$
Placements	-	2 369
Créances et prépayés	<u>571</u>	<u>2 405</u>
	571	6 011
À long terme		
Immobilisations corporelles	1 071	95
Immobilisations incorporelles	<u>9</u>	<u>9</u>
	<u>1 651</u> \$	<u>6 115</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dette et découvert bancaires	1 910 \$	- \$
Salaires et avantages sociaux à payer	115	5 351
Autres créditeurs et charges à payer	53	351
Avantages sociaux futurs	<u>38</u>	<u>116</u>
	2 116	5 818
À long terme		
Avantages sociaux futurs	<u>3 435</u>	<u>3 338</u>
	<u>5 551</u>	<u>9 156</u>
CAPITAUX PROPRES		
Déficit accumulé	<u>(3 900)</u>	<u>(3 041)</u>
	<u>1 651</u> \$	<u>6 115</u> \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

**État des résultats et du résultat étendu
(en milliers)**

Non vérifiés

	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2012</u>	<u>Exercice terminé</u> <u>le 31 mars 2012</u>	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2011</u>	<u>Exercice terminé</u> <u>le 31 mars 2011</u>
Produits				
Droits de pilotage	393 \$	393 \$	261 \$	261 \$
Produits de répartition et de bateaux-pilotes	-	-	-	-
Intérêts et autres produits	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>396</u>	<u>396</u>	<u>262</u>	<u>262</u>
Charges				
Salaires et avantages sociaux des pilotes	392	392	392	392
Salaires et avantages sociaux – personnel administratif	230	230	212	212
Salaires et avantages sociaux – personnel opérationnel	157	157	98	98
Formation des pilotes	124	124	84	84
Transport et déplacements	91	91	94	94
Réparations et entretien	78	78	7	7
Services publics, fournitures et approvisionnements	47	47	32	32
Services professionnels et spéciaux	42	42	17	17
Amortissement	27	27	14	14
Location	23	23	23	23
Unités portables d'aide au pilotage et logiciels de navigation	14	14	-	-
Communications	14	14	10	10
Services de bateaux-pilotes	10	10	16	16
Frais financiers et autres charges	7	7	7	7
Achat de services de répartition	-	-	-	-
	<u>1 256</u>	<u>1 256</u>	<u>1 006</u>	<u>1 006</u>
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	(860) \$	(860) \$	(744) \$	(744) \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>(3 041)</u>	<u>(3 041)</u>	<u>(3 694)</u>	<u>(3 694)</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>(3 900) \$</u>	<u>(3 900) \$</u>	<u>(4 438) \$</u>	<u>(4 438) \$</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

**État des flux de trésorerie
(en milliers)**

Non vérifiés

	<u>3 mois au 31 mars 2012</u>	<u>Exercice terminé le 31 mars 2012</u>	<u>3 mois au 31 mars 2011</u>	<u>Exercice terminé le 31 mars 2011</u>
<u>Activités d'exploitation</u>				
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	(860) \$	(860) \$	(744) \$	(744) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:				
Avantages sociaux futurs	19	19	91	91
Amortissement	27	27	14	14
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
(Augmentation) diminution des créances et prépayés	1 834	1 834	2 267	2 267
Augmentation (diminution) des salaires et avantages sociaux à payer	(5 239)	(5 239)	(4 280)	(4 280)
Augmentation (diminution) des autres créateurs et charges à payer	<u>(295)</u>	<u>(295)</u>	<u>(300)</u>	<u>(300)</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation	<u>(4 514)</u>	<u>(4 514)</u>	<u>(2 952)</u>	<u>(2 952)</u>
<u>Activités d'investissement</u>				
Cession de titres de placement	3 120	3 120	1 201	1 201
Achat de titres de placement	-	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	<u>(1 002)</u>	<u>(1 002)</u>	<u>(5)</u>	<u>(5)</u>
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	<u>2 118</u>	<u>2 118</u>	<u>1 196</u>	<u>1 196</u>
<u>Activités de financement</u>				
Produit de la dette bancaire	-	-	-	-
Remboursement de la dette bancaire	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités de financement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie:</u>				
Augmentation (diminution) durant l'exercice	(2 396) \$	(2 396) \$	(1 756) \$	(1 756) \$
Solde au début de l'exercice	<u>486</u>	<u>486</u>	<u>806</u>	<u>(806)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>(1 910)</u></u> \$	<u><u>(1 910)</u></u> \$	<u><u>(950)</u></u> \$	<u><u>(950)</u></u> \$
Représenté par :				
Trésorerie (découvert bancaire)	(1 910) \$	(1 910) \$	(950) \$	(950) \$
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-
<u>Information supplémentaire</u>				
Frais d'intérêt versés durant l'exercice	<u><u>3</u></u> \$	<u><u>3</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

Notes sur les états financiers non vérifiés

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, constituée en société à responsabilité limitée en mai 1972 et maintenue en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 1^{er} octobre 1998, elle était une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et exerçait ses activités sous le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs limitée. Conformément à la *Loi maritime du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, elle a acquis le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs et est réputée avoir été établie en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État et est désignée à l'annexe III, première partie, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les buts de l'Administration sont d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux canadiennes qui lui sont désignées.

L'Administration est exempte du paiement d'impôts sur le revenu.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers, y compris les chiffres comparatifs, ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) du Conseil des normes comptables internationales (IASB).

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

3. Méthodes comptables importantes

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme qui peuvent être rapidement encaissés, ils sont constitués de dépôts en dollars canadiens dans une banque à charte canadienne et rapportent un intérêt moyen pondéré de 1 % (1 % en 2010).

(b) Placements

Dans sa politique de placements, l'Administration s'est fixé comme objectif de maximiser le taux de rendement dans un portefeuille de bons garantis par le gouvernement du Canada.

L'Administration a pris la décision de désigner tous ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL). Les placements sont donc enregistrés au départ à la juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière. La juste valeur est basée sur le prix du marché des titres à la date d'établissement de l'état de la situation financière. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés en date du règlement de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés par le biais des intérêts reçus et de la vente de titres de placement sont comptabilisés comme intérêts et autres produits dans la période où ils sont réalisés. Les profits et les pertes non réalisés provenant de toute autre fluctuation de la juste valeur sont comptabilisés comme intérêts et autres produit dans la période où ils surviennent.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée de vie estimative</u>
Bâtiments	20 ans
Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique et de communication	5 ans

Les modes d'amortissement, durées de vie estimatives et valeurs résiduelles sont examinés à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

(d) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée de vie estimative</u>
Logiciels	5 ans

(e) Prestations de retraite

La presque totalité des employés de l'Administration sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le "régime"), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Les salariés et l'Administration doivent verser des cotisations pour couvrir le coût actuel du service. En vertu de la législation en vigueur, l'Administration n'est pas tenue, ni légalement ni implicitement, de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de service passé ou pour combler les insuffisances du régime. Par conséquent, les cotisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel le salarié a rendu les services et représentent la totalité des obligations de l'Administration découlant du régime de retraite.

(f) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût des indemnités de départ auxquelles ont droit les employés est comptabilisé chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service reconnu, ainsi que d'après les hypothèses et meilleures estimations de la direction portant sur différents facteurs comme le taux d'escompte, les augmentations salariales, l'inflation, l'âge des employés au moment de leur retraite, et autres facteurs. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux résultats nets.

Le coût des indemnités est déterminé en tenant compte du coût des avantages sociaux des employés pour l'exercice en cours, des frais d'intérêt sur les obligations au titre des prestations et des gains ou pertes actuariels pendant l'exercice. Le temps de service moyen restant pour les employés actifs couverts par le régime est de 10,9 ans (7,0 ans au 31 décembre 2010 et 7,8 ans au 1^{er} janvier 2010). La date d'évaluation est le 31 décembre.

(g) Prestations de décès des employés retraités

Une indemnité en cas de décès a été accordée aux employés qui ont pris leur retraite avant 1999. Les coûts liés à cette indemnisation sont comptabilisés chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux résultats nets.

Les coûts annuels de cet avantage comprennent les montants d'indemnité versés et la variation de la provision actuarielle au cours de l'année, desquels sont soustraites les cotisations des personnes retraitées. Il y a présentement 35 participants (38 au 31 décembre 2010 et 38 au 1^{er} janvier 2010) à ce régime fermé, dont l'âge moyen est de 81 ans (81 ans au 31 décembre 2010 et 80 ans au 1^{er} janvier 2010), et la moyenne des prestations de décès est de 14 000 \$ (13 200 \$ au 31 décembre 2010 et 13 200 \$ au 1^{er} janvier 2010). Le régime prévoit également une prestation fixe de 2 000 \$ (au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010) en cas de décès du conjoint, qui touche 24 participants (24 au 31 décembre 2010 et 24 au 1^{er} janvier 2010).

(h) Avantages sociaux du personnel

Les avantages sociaux à court terme du personnel de l'Administration comprennent les congés rémunérés, ces avantages sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

(i) Effets de la variation du taux de change des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change mensuels moyens. Tous les gains et pertes de change sont inscrits au titre des intérêts et autres produits du résultat net de l'exercice.

(j) Constatation des produits

Les produits tirés des droits de pilotage, de répartition et de services de bateaux-pilotes sont comptabilisés au moment de la prestation des services. Les intérêts et autres revenus sont comptabilisés selon la méthode des intérêts effectifs au moment où ils sont gagnés.

(k) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

- Juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL);
- Détenus jusqu'à leur échéance (HTM);
- Disponibles à la vente (AFS);
- Prêts et créances.

La catégorie est déterminée au moment de l'évaluation initiale et dépend de la nature et de l'objectif de l'actif. L'Administration possède des actifs financiers FVTPL et des prêts et créances.

(i) Actifs financiers FVTPL

Un actif financier est classé FVTPL lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme actif FVTPL.

Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction s'il :

- a été acquis dans le but principal d'être vendu dans un avenir prochain;
- fait partie d'un portefeuille déterminé d'instruments financiers gérés par l'Administration et vise la prise de profit à court terme; ou
- est un placement dérivé non désigné et qu'il est un instrument de couverture efficace.

Les actifs financiers classés FVTPL sont déclarés à leur juste valeur et tout gain ou perte qui en résulte est comptabilisé au résultat net. Le gain ou la perte comprend les dividendes et les intérêts gagnés sur ces actifs financiers.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement sont classés comme étant des actifs FVTPL. L'évaluation de ces placements à leur juste valeur donne un meilleur alignement entre les résultats comptables et la méthode de gestion du portefeuille.

Les instruments financiers dérivés sont des obligations financières contractuelles dont la valeur provient des changements dans une variable sous-jacente. L'Administration ne contracte pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives ou de commerce et n'applique pas une comptabilité de couverture à ses instruments dérivés.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ces actifs sont évalués au coût amorti, diminué des baisses de valeur. La baisse de valeur des créances est basée sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice financier. Les créances irrécouvrables sont éliminées de l'état de la situation financière de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

La catégorie des prêts et créances comprennent les créances. En raison de la nature à court terme de ces créances, on estime que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(iii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif calcule le coût amorti d'un actif financier et attribue un revenu d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

Les revenus sont comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif pour les titres de créances autres que les actifs financiers classés comme étant FVTPL.

(iv) Baisse de valeur des actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe des indications de baisse de valeur. Un actif financier a perdu de la valeur lorsqu'il existe des preuves tangibles que les flux de trésorerie qui y sont associés ont été perturbés par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après l'évaluation initiale de l'actif.

Les preuves tangibles de baisse de valeur peuvent comprendre :

- Difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital;
- Probabilité que l'emprunteur fera faillite ou procédera à une réorganisation financière.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la baisse de valeur équivaut à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, actualisés au taux d'intérêt effectif original de l'actif.

La valeur comptable de tous les actifs financiers, à l'exception des créances, est directement réduite de toute baisse de valeur. La valeur comptable des créances est réduite par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables. Lorsqu'une créance est considéré comme irrécouvrable, il est débité du compte de réserve. Le recouvrement d'un montant qui avait été considéré comme irrécouvrable est crédité au compte de réserve. Les variations de la valeur comptable du compte de réserve sont comptabilisées au résultat net.

Si, plus tard, la baisse de valeur diminue et la diminution peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la baisse, la baisse de valeur constatée antérieurement est renversée par le biais du résultat net. La valeur comptable de l'actif financier en date du renversement de la baisse ne peut dépasser ce que son coût amorti aurait été à cette même date si la baisse de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

(v) Sortie de l'état de la situation financière de certains actifs financiers

Un actif financier est sorti de l'état de la situation financière lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes survient :

- Le droit contractuel aux flux de trésorerie associés à l'actif vient à expiration;
- L'Administration transfère à une autre entité l'actif financier et en substance tous les risques et bénéfices associés au titre de propriété.

(l) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), soit à titre d'autres passifs. Tous les passifs financiers de l'Administration sont classés à titre d'autres passifs.

(i) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur juste, après déduction des frais de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon le rendement réel.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et de l'allocation des charges d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue du passif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

L'Administration a classé ses autres créiteurs et charges à payer, sa dette et son découvert bancaires et les salaires et avantages sociaux à payer à titre d'autres passifs financiers. En raison de leur nature à court terme, on estime que la valeur de ces comptes se rapproche de leur juste valeur.

(ii) Sortie de l'état de la situation financière des passifs financiers

L'Administration sort de son état de la situation financière un passif financier seulement lorsque ses obligations relatives à ce passif sont exécutées, annulées ou venues à expiration.

(m) Échange de services

Les échanges de services sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens ou services reçus. Les produits provenant des échanges de services sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus. Les charges résultant des échanges de services sont comptabilisées au cours de la période où les biens ou services connexes sont fournis par des tiers.

(n) Paiements au titre de location

Les contrats de location de l'Administration et les actifs loués ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués ne lui sont pas transférés.

Les paiements aux termes de contrats de location sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Discussion et analyse de la direction pour le trimestre se terminant le 31 mars 2012

Trafic

L'Administration œuvre dans la Voie maritime du Saint-Laurent, laquelle ferme chaque année pour l'hiver, de la fin décembre et ré-ouvre à la fin mars de chaque année. Il y a très peu de trafic ou d'activité à signaler de janvier à la fin mars. La saison de navigation 2012 a débutée le 22 mars.

Analyse du trafic au cours des 3 mois se terminant en mars 2012 (nombre d'affectations de pilotage)

<u>Circonscription</u>	<u>Réel 2012</u>	<u>Budget 2012</u>	<u>Écart</u>	<u>Réel 2011</u>	<u>Écart</u>
Circonscription de Cornwall	64	62	+ 3 %	54	+19 %
Circonscription n° 1 et lac Ontario	32	24	+33 %	16	+100 %
Circonscriptions n°s 2 et 3	26	14	+86 %	5	+420 %
*Port de Churchill	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>- %</u>	<u>-</u>	<u>- %</u>
Total	<u>122</u>	<u>100</u>	<u>+22 %</u>	<u>75</u>	<u>+63 %</u>

* Le port est exploité annuellement de la mi-juillet à la fin octobre.

Statistiques financières

<u>(en milliers)</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2012</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2011</u>	<u>Écart</u>
Recettes	396 \$	262 \$	134 \$
Frais d'exploitation	899	696	203
Frais d'administration	<u>357</u>	<u>310</u>	<u>47</u>
Surplus (déficit)	<u>(860) \$</u>	<u>(744) \$</u>	<u>(116) \$</u>
Affectations de pilotage	<u>122</u>	<u>75</u>	<u>47</u>

Au 1^{er} trimestre, l'Administration a enregistré une perte nette de 860 000\$.

Aperçu pour 2012 et enjeux stratégiques

Le conseil d'administration et les cadres supérieurs ont tenu une session de planification stratégique de deux jours les 20 et 21 juin 2011 à Collingwood, en Ontario. Le conseil a alors adopté un programme de gestion du risque d'entreprise qui lui servira de guide dans les activités à venir. Les risques importants ont été identifiés et des stratégies de traitement et d'atténuation de ces risques ont été établies.

Le nombre de pilotes a été réduit de 15 % en 2009-2010, vu la diminution de 42 % du trafic en 2008 et 2009. Le trafic a connu une augmentation de 41 % en 2010 et 2011, principalement grâce à la reprise économique de 2010 en Amérique du Nord et en Europe. Le nombre de pilotes fixé en 2009 a été suffisant pour répondre à l'augmentation de 2011.

On prévoit appliquer de 2012 à 2016 des hausses tarifaires qui permettront au cours de cette période d'éliminer le déficit accumulé et de générer des excédents de fonctionnement.

De concert avec les armateurs canadiens, l'Administration s'affaire à déterminer les besoins en formation et les normes d'évaluation en vue de la délivrance des certificats de pilotage en 2013, alors que le système de dispenses actuel sera éliminé. L'Administration prendra les mesures nécessaires pour reconnaître les droits acquis des individus qui sont présentement sur la liste d'exemption, de sorte qu'ils recevront leur certificat de pilotage avant le début de la saison de navigation 2013.

L'Administration remplacera toutes les unités portables d'aide au pilotage (UPAP) qu'utilisent les pilotes dans l'exécution de leurs tâches. Les UPAP ont contribué à améliorer la sécurité et l'efficacité du pilotage au cours des six dernières années, soit depuis que l'Administration a mis en place un système de financement pour l'achat d'UPAP dans la région des Grands Lacs.

En 2012, l'Administration prévoit maintenir son niveau actuel de main-d'œuvre et la seule dépense en capital importante prévue est l'achat des UPAP.

Crédits parlementaires

L'article 36.01 de la *Loi sur le pilotage* précise qu'il ne peut être accordé à l'Administration aucune somme par voie de crédit affecté par le Parlement. Elle est financièrement autonome depuis sa création en 1972 et souscrit périodiquement à une stratégie visant à garantir que cet objectif demeure l'une de ses premières priorités.